



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 9/11/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30/11/2007

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage public pour l'
adduction d'eau potable dans le cadre des travaux de voirie et
réseaux soumis à participation des constructeurs et aménageurs**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel
GENDREAU - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine
REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M.
Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme
Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Alain GARCIA - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2007

DELIBERATION D20070487

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage public pour l'
adduction d'eau potable dans le cadre des travaux de voirie et
réseaux soumis à participation des constructeurs et aménageurs**

Monsieur le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et notamment son article 2-II ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;
Vu la délibération du 14 février 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune de Niort ;

Considérant que la Ville de Niort a transféré sa compétence eau potable au Syndicat des Eaux du Vivier ;

Considérant que, du fait de la répartition des compétences entre collectivités publiques, il existe des opérations qui par essence ou par nécessité conduisent à l'intervention simultanée et coordonnée de plusieurs maîtres d'ouvrage publics et/ou privés ; que pour mieux travailler ensemble et afin de pouvoir faire aboutir un projet cohérent, il convient, de choisir conjointement certains prestataires, soit de pouvoir se démettre de tout ou partie de ses prérogatives de maître d'ouvrage au profit de l'un d'entre eux ;

Il convient d'examiner le mode opératoire le plus efficient en ce qui concerne l'exercice et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi il est proposé que la Ville de NIORT exerce une maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble des opérations de travaux de voirie et réseaux rue Maurice Caillard et rue du Fief Joly et ce après que le SEV lui ait transféré par convention sa maîtrise d'ouvrage pour la partie lui incombant à savoir la réalisation des travaux d'aduction d'eau potable.

Cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. Elle pourra le cas échéant être modifiée par avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat des Eaux du Vivier et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN